

ACTIF

Or et argent.....	\$ 178,047 96	
Billets de la Puissance.....	757,782 00	
Billets et chèques d'autres banques.....	603,764 44	
Dû par d'autres banques en Canada.....	79,135 51	
Dû par d'autres banques en Angleterre.....	5,213 28	
Dû par d'autres banques en pays étrangers.....	265,230 67	
Débitures des Gouvernements Fédéral et Provincial, de l'Emprunt de Guerre Anglais et de la Cité de New-York	1,206,848 56	
Autres débiteures canadiennes.....	303,000 00	
Prêts à demande sur actions et débiteures.....	731,936 72	
Dépôts au Gouvernement en garantie de la circulation.....	72,100 00	4,201,059 14
Billets escomptés courants.....	8,690,207 27	
Billets en souffrance (pertes déduites).....	625 00	
Autres dettes garanties par hypothèques ou autrement.....	24,249 46	
Hypothèques sur propriétés vendues par la Banque.....	37,677 80	
Propriétés foncières.....	33,592 51	
Édifices de la Banque, ameublement et autres valeurs.....	262,884 85	
		9,049,236 89
		<u>\$13,252,296 03</u>

(Signé)

M. J. A. PRENDERGAST,

Gérant-Général.

Proposé par M. F. X. St-Charles.
 Secondé par M. Robt. Bickerdike.
 Que le rapport qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Proposé par M. Amb. Kent.
 Secondé par M. A. Raza.
 Que les remerciements des Actionnaires sont dus à M. le Président, à M. le Vice-Président et à MM. les directeurs pour leur bonne administration des affaires de la Banque, pendant l'exercice financier qui vient de se terminer. Adopté.

Proposé par M. James Price.
 Secondé par M. A. Prud'homme.
 Que des remerciements soient aussi votés au Gérant-Général et aux autres Officiers de cette Banque, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Adopté.

Proposé par M. Ls. Rivard.
 Secondé par M. Edw. Hurtubise.
 Que l'Assemblée procède à l'élection de MM. les Directeurs de cette Banque, pour l'année courante; qu'à cet effet, un seul bulletin soit rempli et que ce bulletin soit

considéré comme renfermant la décision de l'Assemblée. Adopté.

Nous, soussignés, scrutateurs dûment nommés à l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Banque d'Hochelaga, ce jour, déclarons les Messieurs suivants élus Directeurs de cette Banque, pour l'année courante, viz:— F. X. St-Charles, Robt. Bickerdike, J. D. Rolland, J. A. Vaillancourt et A. Turcotte.

(Signé),

A. Corbeil,
 A. Melançon,
 Scrutateurs.

Montréal, 17 juin 1903.

Et l'Assemblée s'ajourne.

A une assemblée subséquente de MM. les Directeurs, M. F. X. St-Charles, est élu Président, et M. Robt. Bickerdike, est élu Vice-Président pour l'année courante.

(Signé),

M. J. A. PRENDERGAST,
 Secrétaire et Gérant.

Montréal, 17 juin 1903.

LES ORIGINES DE LA COMPTABILITE

A la distribution des prix de Pâques aux élèves de l'Ecole Commerciale de Paris, M. Cheilan, professeur de comptabilité, a prononcé sur ce sujet une allocution dont nous extrayons les passages suivants:

Les compagnons de Pizarre, débarquant au Pérou, virent avec étonnement, suspendus aux solives du Palais impérial, des fils étranges, longs de deux pieds, fortement tordus, terminés par des franges et que les indigènes nommaient "quipos". C'étaient là des comptes envoyés à la capitale par les gouverneurs des provinces.

Assez analogues aux quipos péruviens devaient être les artifices primitifs qu'employèrent nos plus lointains ancêtres. Et qu'avons-nous besoin d'aller jusqu'au Pérou chercher les traces de cette rudimentaire comptabilité ? Vous connaissez tous les tailles dont les boulangers se servent encore; nos grands-pères ont vu au plafond des boutiques les baguettes plus ou moins encochées qui représentaient chacune le compte d'un client; et des tablettes à peu près semblables furent découvertes dans les fouilles de maisons romaines.

Donc, ces moyens mnémoniques survécurent aux époques primitives. Mais, dès que l'écriture vint en aide au commerce, ils ne furent plus qu'un des caractères accessoires de la comptabilité à partie simple.

Celle-ci fut largement pratiquée en Egypte, à Tyr, à Carthage. Il en existe encore des documents; vous pourriez voir au Musée britannique une facture égyptienne conservée sur un fragment de pot en terre cuite.

L'antique Orient transmet sa méthode de comptabilité à la Grèce et à Rome. Les simples particuliers surent en user pour leurs affaires domestiques. Les Nuées d'Aristophane s'ouvrent sur une scène de révision de comptes et Cicéron, dans l'un de ses plaidoyers, nous montre que tout citoyen honorable tenait régulièrement son Codex, livre de recettes et de dépenses. A plus forte raison les commerçants avaient-ils l'obligation de tenir leurs livres avec une rigoureuse exactitude. Les banquiers faisaient alors des opérations presque aussi compliquées que celles de nos modernes sociétés de crédit; pourtant ils ne connurent pas la comptabilité à parties doubles.

C'est à Venise, à la fin du treizième siècle que se réalise cet immense progrès commercial. D'Italie, il se répand en Europe, mais, hélas, avec une lenteur telle que nombre de nos petits commerçants et de nos cultivateurs s'obstinent à l'ignorer.

Il vaincra cependant les habitudes rou-

LA CRISE DU CAFE AU BRESIL

D'après une information de Rio de Janeiro la récolte de café sera belle, mais il est impossible d'en évaluer exactement l'importance. Il existe, d'autre part, des stocks considérables.

Le gouvernement cherche à élaborer un plan donnant satisfaction à tous les intéressés. La Chambre de l'Etat de Sao Paulo a arrêté un projet qui impose un droit de 300 reis par kilo de café de qualité inférieure exporté à partir du mois de juillet. Le même projet affecte une somme de 25,000 contos à des secours aux planteurs. Ceux-ci établissent des banques agricoles, dont le capital est souscrit pour moitié par le gouvernement. Les

planteurs, qui auront mélangé diverses qualités de café seront passibles d'une amende.

Toutes ces mesures ne s'appliquent, cependant, qu'à São-Paulo, mais un effort est tenté, dans le but d'amener les autres Etats à suivre cet exemple.

Les résolutions de l'Etat de Sao Paulo ne sont pas bien accueillies à Rio de Janeiro, où l'on assure que la diminution des stocks brésiliens à Sao Paulo a été provoquée à l'origine par une loi obligeant les nouvelles plantations à restreindre leur production.

On dit que le gouvernement demandera au Congrès d'intervenir, sous prétexte que la loi est contraire à la Constitution et attentatoire à la liberté personnelle.